QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BÂTI

(SELON LA NORME NF X46-020)

Référence rapport	67214-1	Commande : du 24/11/2025
Adresse du site	38 Boulevard Jean Moulin 13005 MARSEILLE	
Type	Immeuble – Résidence universitaire	
Zone de travaux	Bâtiment GALINAT R+1 : Salle de spectacle	
Cadre de la mission	Levée de doute concernant la présence de colle noire bitumineuse amianté en sous-face du ragréage de la salle de spectacle	
Date de construction / Permis de construire	<1997	
Localisation	Bât : GALINAT Etage : R+1	
Réf. cadastrale	819 / 0C / 0033	
Références client	Immeuble : Cité Universitaire Galinat	

Propriétaire	CROUS AIX MARSEILLE 31 Avenue Jules Ferry 13621 AIX-EN-PROVENCE
Donneur d'ordre	CROUS AIX MARSEILLE 31 Avenue Jules Ferry 13621 AIX-EN-PROVENCE
Accompagnateur	Absence d'accompagnateur
Laboratoire d'analyse	ITGA (Matériaux Sud) Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur 13590 MEYREUIL n° 1-1029
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, CHAUVET Renaud, dont les compétences sont certifiées par CESI Certification - Tour HYFIVE - 1 Av. du Général de Gaulle - 92074 PARIS LA DEFENSE - Certification n° ODI-00288 Version 04 Date de validité : 20/07/2027
Date(s) de repérage	25/11/2025
Date d'édition du rapport	28/11/2025

Rédacteur : CHAUVET Renaud	**Vérificateur :** DUCHESNE Marie-Léa

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Historique des mises à jour		
Date	**Objet**	**Modifications**
28/11/2025	Création rapport	Sans objet

En cas de mise à jour du rapport, la dernière version émise annule et remplace la version précédente.

Sommaire

A. Conclusions 3
B. Contexte de la mission 5
1. Description des travaux prévus 5
2. Parties d'immeuble concernées – périmètre de repérage 5
3. Programme de repérage 5
4. Limites ou extensions de la mission fixées par le donneur d'ordre 5
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 5
C. Résultats détaillés du repérage 6
1. Liste des locaux visités 6
2. Matériaux et produits repérés 6
3. Matériaux et produits repérés par local ou zone 6
D. Fiches d'identification et de cotation 7
E. Conditions générales de réalisation du repérage 8
1. Objet de la mission 8
2. Limite de mission et de responsabilité 12
3. Références réglementaires 12
4. Présentation des résultats 13
F. Obligations de conservation et transmission 14
G. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 15

Annexe : Cartographie des prélèvements, sondages et matériaux contenant de l'amiante
Annexe : Procès-verbaux d'analyse des échantillons en laboratoire

A. Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

N°	Type matériau / produit	Conclusion fondée sur
1	Colle noire	Analyse laboratoire
Localisation / ZPSO :		
BAT CROUS GALINAT / R+1 : SALLE DE SPECTACLE		

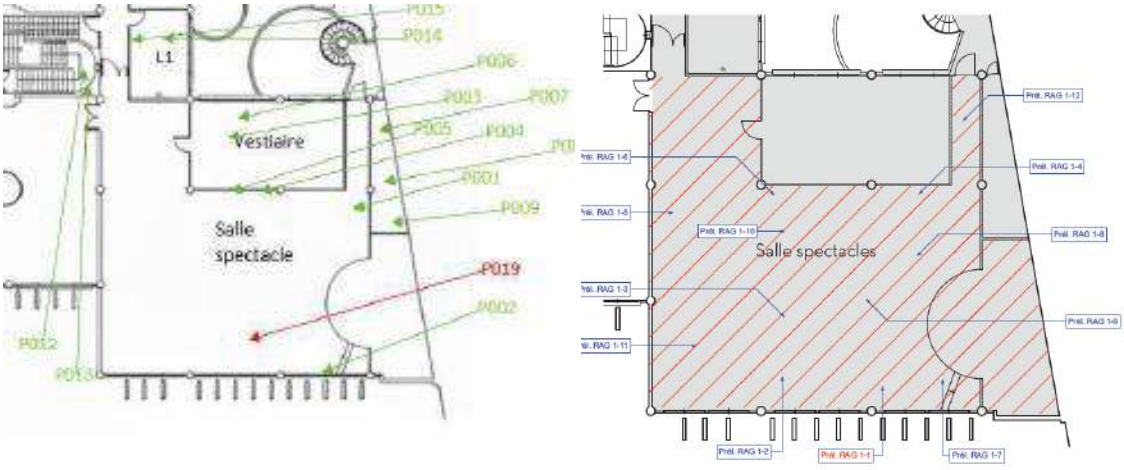
Précisions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante

Note sur le matériau 1 / Colle noire :

Le contexte du présent rapport est un complément de repérage sur les revêtements de sol de la salle de spectacle afin de confirmer ou d'infirmer la présence de colle noire bitumineuse identifiée sous le numéro de prélèvement P019 dans l'ancien rapport de repérage n° AMITRAV-E8206326-2501-V4, de la Société DEKRA, en date du 12/11/2025.

A la demande du donneur d'ordre, un maillage de 12 sondages a été réalisé avec 1 prélèvement de revêtement de sol effectué sur chaque point de sondage.

Les conclusions font apparaître une présence d'amiante dans 1 prélèvement sur les 12 réalisés.
Nous pouvons constater que le point de prélèvement positif correspond au point de prélèvement positif du rapport de DEKRA.



A la lecture des résultats, nous pouvons confirmer une présence de colle noire bitumineuse ponctuelle en sous face des revêtements récents.
Nous généralisons la conclusion de cette colle noire sur l'ensemble de la salle de spectacle

Notes :
- La liste de l'ensemble des matériaux et produits repérés, dont le cas échéant ceux ne contenant pas d'amiante, figure au chapitre C.2. du présent rapport.
- En cas de présence d'amiante, l'estimation de la quantité des matériaux et produits contenant de l'amiante repérés figure dans la cartographie en annexe.

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme

NEANT

Observations et/ou investigations complémentaires

NEANT

B. Contexte de la mission

1. Description des travaux prévus

Rénovation du sol.

2. Parties d'immeuble concernées – périmètre de repérage

Bâtiment GALINAT :
R+1 Salle de spectacle
Complément de repérage sur les revêtements de sol afin d'identifier la présence de colle noire bitumineuse

3. Programme de repérage

Parmi les catégories d'ouvrages prévues au programme de repérage mentionnées ci-dessous, les ouvrages et parties d'ouvrages à inspecter sont détaillés dans le tableau figurant au chapitre E « conditions générales de réalisation du repérage (Liste des matériaux de l'annexe A de la norme NF X 46-020 et de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 prévus en fonction du programme de travaux) ».

- Planchers et planchers techniques
 - Revêtements de sols

4. Limites ou extensions de la mission fixées par le donneur d'ordre

Ce tableau décrit les limites, exclusions ou extensions du cadre de la mission qui ont été apportées par le donneur d'ordre (venant éventuellement modifier le périmètre et/ou le programme de repérage tel qu'il a été défini contractuellement au moment de l'offre ou du contrat). Les ouvrages ou parties d'ouvrages concernés sont indiqués dans le tableau ci-après, et exclus ou ajoutés au champ de la mission couverte par le présent rapport.

Locaux concernés	Ouvrages / parties d'ouvrages concernés	Limites, exclusions ou extensions fixées par le donneur d'ordre
NEANT		

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
12/11/2025	Rapport avant travaux	AMITRAV-E8206326-2501-V4	AURAND Olivier	DEKRA	Hors Liste A et B	Présence d'amiante

Note : Le cas échéant, le détail des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans les rapports antérieurs et de nouveau repérés au cours de la mission de repérage objet du présent rapport figure dans les fiches d'identification et de cotation au chapitre D.

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
NC	Plans	NC	NC	NC

C. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

BAT CROUS GALINAT / R+1 :
SALLE DE SPECTACLE

2. Matériaux et produits repérés

Le tableau ci-dessous recense les matériaux et produits inclus au périmètre et au programme de repérage qui ont été repérés, et leur localisation (locaux constituant les ZPSO).

N°	Type matériau / produit	Critère de décision	Nb Prél.	Conclusion
1	Ragréage + colle noire	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.	12	PRESENCE
Localisation / ZPSO :				
BAT CROUS GALINAT / R+1 : SALLE DE SPECTACLE				

3. Matériaux et produits repérés par local ou zone

Le tableau ci-dessous recense pour chaque local ou zone investigué(e) les matériaux et produits inclus au périmètre et au programme de repérage qui y ont été repérés.

BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE

Matériaux / produits	Prélèvements	Conclusion
1 : Ragréage + colle noire	1-6 : Négatif 1-7 : Négatif 1-4 : Négatif 1-5 : Négatif 1-8 : Négatif 1-9 : Négatif 1-10 : Négatif 1-12 : Négatif 1-2 : Négatif 1-11 : Négatif 1-3 : Négatif 1-1 : Positif	PRESENCE

D. Fiches d'identification et de cotation

Matériau / Produit N°1 : Ragréage + colle

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante : la couche contenant de l'amiante est la colle noire bitumineuse
Description	Ragréage + colle noire
Critère de décision	Analyse laboratoire : rapport d'essai joint au présent rapport.



Localisation / ZPSO

BAT CROUS GALINAT / R+1 :
SALLE DE SPECTACLE

ANALYSE				
Réf prél.	**Emplacement prél.**	**Date**	**Couche / type produit**	**Résultat**
RAG1-1	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Colle noire	PRESENCE*
			Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-2	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-3	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-4	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-5	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-6	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-7	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-8	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-9	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-10	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-11	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*
RAG1-12	**BAT CROUS GALINAT / R+1 :** SALLE DE SPECTACLE	25/11/2025	Ragréage + colle	ABSENCE*

*Voir commentaire tableau « Précisions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante »

E.Conditions générales de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

- Notre mission consiste à identifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux définis par le donneur d'ordre.
- Notre mission est réalisée selon la norme NF X 46-020 de d'août 2017 et l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
- Ce repérage porte sur les produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante concernés par les travaux et mentionnés dans l'annexe A de la norme NF X 46-020 et dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019. Si l'opérateur de repérage a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également.
- Ce repérage peut nécessiter des investigations approfondies à caractère destructif afin d'accéder à des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Liste des matériaux de l'annexe A de la norme NF X 46-020 et de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
1-Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
	Plaques en matériaux bitumineux
	Revêtements anticondensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibrociment
	Ardoises en fibres-ciment
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux pluviales
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Tresses d'étanchéité à l'air
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières, etc.)
	Jonctions bitumineuses
	Solins en fibre ciment
	Colle des solins en fibre ciment
Eléments sous toiture	Pare-vapeur, pare-pluie
	Isolants fibreux en sous toiture
	Flocages, enduits projetés
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés…), écrans de semi-indépendance, pare-vapeur
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés…)
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
	Colles, produits d'accrochage
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature
	Mastics (vitriers, bitumineux…)
2- Parois verticales extérieures et façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Ardoises composites hors fibro-ciment
	Ardoises en fibro-ciment
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses
	Peintures des bardages métalliques
	Revêtements intérieurs anticondensation (hors peintures)
	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Carton-amiante
	Flocages, enduits projetés

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
2- Parois verticales extérieures et façades *(suite)*	
Façades lourdes y compris poteaux	Appuis de fenêtres en fibres-ciment
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants
	Couvre-joints
	Garnissage des joints de dilatation
	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire
	Joints de dilatation
	Peintures sur béton
	Revêtements plastiques épais (RPE)
Menuiseries extérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Peintures décoratives
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
3-Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Enduits de ragréage, débullage, lissage
	Flocages
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu
Poteaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés
	Flocages
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich…), coffrages perdus
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Bandes calicot
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
	Flocages
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac
	Plots de colle fixant les cloisons au mur
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
	Sous couches des tissus muraux
Gaines et coffres verticaux	Bandes calicot
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Flocages
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
	Panneaux (fibres-ciment, …)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Isolants intérieurs des portes
	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, …)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment
	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
4 — Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre,
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Flocages
	Bandes calicot
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Peintures intumescentes
	Résines
	Panneaux collés vissés ou cloués
	Revêtements bitumineux
	Sous couches des tissus muraux
Poutres et charpentes	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich)
	Flocages
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
Gaines et coffres horizontaux	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Flocages
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
	Bandes calicot
	Panneaux (fibres-ciment, …)
Suspentes et contrevents	Flocages
	Peintures intumescentes
	Protections en plâtre
Faux plafonds	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond
	Panneaux et plaques
	Pare vapeur
5 — Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	Colle bitumineuse
	Dalles de sol
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage
	Colles non bitumineuses
	Dalles moquettes avec entre couche noire
	Enduit de cuvelage
	Joints de cantonnement sur faux planchers
	Joints de dilatation et d'assemblage
	Moquette
	Peintures de sol
	Revêtements de sols sportifs
	Nez de marche
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
	Sous-couches (carton, feutre, …) des revêtements souples
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
6 — Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas…)
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)
	Conduits en fibres-ciment, manchons
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage
	Mastics
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides
	Matelas
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
	Rubans adhésifs
Clapet / volet coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu
	Volets coupe-feu y compris ossature
Vide-ordures	Conduit et vidoir en fibres ciment
	Joint d'étanchéité des trappes
7 — Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières
	Panneaux des cloisons palières
Parois des équipements	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)
	Colles
	Isolants
	Joints
	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques…)
Matériels en machinerie	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits…
	Freins d'ascenseurs
	Joints plats
	Tresses
8 — Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, poêles à bois, à fuel, à charbon, groupes électrogènes	Bourres
	Calorifugeages
	Dispositifs anticondensation (peintures, films, etc.)
	Flocages
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Tresses
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés
	Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment
9 — Fondations et soubassements	
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
10 — Aménagements, voiries et réseaux divers	
Conduits, siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces Sportifs	Revêtements de sols
Aménagements Extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures…)

2. Limite de mission et de responsabilité

- La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage. L'opérateur a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité et uniquement les zones concernées par les travaux.
- Le cas échéant, en cas de date de dépôt du permis de construire non communiquée, il a été considéré, notamment au vu même du bien, que celui-ci est bien antérieur au 01/07/1997
- Le cas échéant, les inspections sur les équipements type moteur, machinerie d'ascenseur, chaudière, CTA, fours...etc., se limitent aux matériaux et produits accessibles et n'incluent pas de démontage sauf sur demande particulière du donneur d'ordre.
- Le présent rapport ne fait pas état des matériaux et produits réputés non susceptibles de contenir de l'amiante présents dans le périmètre de repérage. C'est le cas notamment des parties de composants constituées des matières suivantes et non traitées ou recouvertes : PVC, fonte, verre, aluminium, métal brut, bois, des pièces de quincaillerie brute, des équipements sanitaires en porcelaine ou céramique.
- Dans certains cas, les matériaux ou produits prélevés ne sont pas visibles dans leur totalité et sont supposés être associés à un autre matériau entièrement visible (exemple : une colle que l'on a pu observer en faisant un sondage ponctuel sur des dalles de sol). **Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'absence partielle de ce matériau non visible dans sa totalité.**
- Dans certains cas, des matériaux ou produits ponctuels peuvent exister sous d'autres matériaux ou produits qui ne permettent pas une visibilité totale même au moyen d'investigations à caractère destructif, sauf à les retirer totalement ce qui est bien souvent impossible sur le plan opérationnel. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans ces cas.** Exemples :
 - Faible surface de colle bitumineuse sous une grande surface de dalles de sol semblables.
 - Mastic ponctuel sur une gaine de ventilation floquée.
 - Enduit anticondensation d'un calorifuge absent au niveau du sondage mais présent 1m à côté.
 - Enduit ciment de débullage ou ragréage mis en œuvre de manière hétérogène et recouvert par un revêtement enduit plâtre et/ou peinture
 - Conduits enterrés : conduits susceptibles de contenir de l'amiante, dont il est impossible d'évaluer la présence sans réalisation de travaux lourds de terrassement.
- La présente mission ne comprend pas la recherche de pollution éventuelle de matériaux ou produits situés à proximité de matériaux ou produits amiantés.
- Ce repérage peut nécessiter des investigations dites « complémentaires » : investigations à caractère exceptionnel, ne pouvant être réalisées que juste avant ou entre les différentes étapes des travaux. La nécessité de réaliser ce type d'investigation est mentionnée dans le document, et n'entraine pas la rédaction d'un « pré-rapport ».
- En cas de présence d'amiante, il est procédé à l'estimation de la quantité du ou des matériau(x) ou produit(s) concernés. Pour chacun des matériaux ou produits concernés, cette quantité est estimée à titre indicatif. Cette quantification n'a pas vocation à se substituer à la quantification nécessaire à la conception et au chiffrage des travaux, de la responsabilité de l'entreprise de travaux ou du Maître d'œuvre de l'opération. Ainsi, la responsabilité de QUALITAT EXPERTISES ne saurait être engagée si les quantités estimées indiquées dans ce rapport ne correspondaient pas aux quantités réelles présentes sur l'ouvrage.
- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (annexes comprises).

3. Références réglementaires

- Article L4412-2 du Code du Travail
- Articles R4412-96, R4412-97, R4412-97-1 à 6 du Code du Travail
- NORME NF X 46-020 d'août 2017 (contenu, méthodologie et modalités de réalisation des missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis).
- Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017
- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

4. Présentation des résultats

Zone présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) / Elément Témoin
Une ZPSO est une partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages et les parties d'ouvrage sont semblables.
Un élément témoin est une partie limitée représentative d'un ouvrage de référence, utilisée en vue de caractériser une ZPSO.
Des sondages sont réalisés, et leurs résultats sont comparés entre eux et à l'élément témoin représentatif de l'ouvrage de référence en vue de confirmer les similitudes d'ouvrage.
Note : les éléments témoins sont des éléments de méthodologie du repérage sur site, ils ne sont pas identifiés dans le rapport.

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation (chapitre 6.4).
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

Echantillon / Prélèvement / Sondage :
Un échantillon est une partie représentative d'un (ou plusieurs) matériau(x) ou produit(s), résultant d'un prélèvement et destinée à l'analyse en laboratoire
Le prélèvement est l'action consistant à prélever cette partie représentative.
Un même matériau ou produit peut faire l'objet de 1 ou plusieurs prélèvements. Un prélèvement permet de dissocier les différentes couches pour les examiner et pouvoir les analyser séparément.

Le sondage est l'action qui permet de s'assurer que des matériaux ou produits sont semblables dans le but, notamment, de déterminer des zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Dans ce rapport :
- Tous les prélèvements sont indiqués et localisés. Ils sont identifiés par des lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
- Le cas échéant, notamment dans les cas complexes et/ou suite à la réalisation d'investigations approfondies ou à l'utilisation d'outils de mesure, les sondages peuvent être indiqués et localisés. Ils sont alors identifiés par la lettre « s » + le numéro du matériau (+ la lettre « P » dans le cas où le sondage est réalisé à l'aide du Phazir™).

Exemples :
- MAS 7-1 est le 1er prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic).
- MAS 7-2 est le 2ème prélèvement réalisé sur le même matériau N°7.
- s7 est un sondage réalisé sur le même matériau N°7.
- s7-P est un sondage réalisé sur le même matériau N°7, à l'aide du Phazir™.

Conclusion matériau :
Dans les cas où un matériau / produit comporte plusieurs couches pouvant être dissociées à l'analyse (ex : dalle de sol + colle), et qu'une seule couche contient de l'amiante (ex : seulement la colle), pour connaître précisément la couche contenant de l'amiante il convient de se référer soit à la fiche d'identification et de cotation du matériau / produit concerné, soit au procès-verbal d'analyse en Annexe.

Dans le cas où un matériau / produit a fait l'objet de plusieurs prélèvements, si les résultats d'analyse ne sont pas cohérents entre eux (par exemple un seul résultat indiquant la présence d'amiante), les hypothèses de similitude peuvent être revues.
Ces cas peuvent par exemple amener à :
- Conclure à la présence d'amiante dans la totalité du matériau / produit, malgré l'incohérence des résultats, en raison d'une possible présence d'amiante hétérogène et/ou en faible quantité, ou d'une mise en œuvre sur une surface avec des reliquats d'un produit amianté non complètement enlevé,
- Restreindre l'étendue de la ZPSO concernée par la présence du matériau amianté,
- Envisager l'hypothèse d'une pollution ponctuelle ne reflétant pas la présence effective d'amiante dans le matériau / produit,
- Préconiser la réalisation de prélèvements et analyses complémentaires pour réévaluer les hypothèses de similitude.

A ce stade, il convient de conduire une réflexion (si nécessaire collégiale, en concertation avec le Donneur d'Ordre et ses représentants) afin de déterminer, à partir d'éléments factuels (techniques constructives et/ou procédés de fabrication et/ou de mise en œuvre, etc.) la cause probable de cette hétérogénéité.
Dans cette attente l'opérateur propose une conclusion à partir des éléments en sa connaissance comme indiqué ci-dessus.

Estimation des quantités de MPCA :
En cas de présence d'amiante, il est procédé à l'estimation de la quantité du ou des matériau(x) ou produit(s) concernés, exprimée selon les cas en surface (m²), en longueur (m) ou en nombre d'éléments unitaires (u).

Dans certains cas, dans l'impossibilité d'estimer la quantité même du matériau ou produit, ou lorsque cela apparait plus pertinent, il est procédé à l'estimation de quantité en incluant le support sur lequel celui-ci est présent.
Exemples : plots de colle ou bandes calicot sur doublages (estimation de la surface totale de doublage), joints mastic sur gaine (estimation de la longueur de gaines), panneaux ou isolants de portes (nombre de portes).
Le cas échéant, il est également procédé à titre d'information à l'estimation des quantités des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, pour lesquels il n'a pas été possible de conclure.
Les quantités estimées sont mentionnées dans la cartographie en annexe du rapport.

Le présent rapport ne fait pas état des quantités estimées en poids des déchets de MPCA générés en cas de retrait. En effet, cette estimation dépendant de la technique de traitement mise en œuvre et du choix ou de la nécessité de retirer le MPCA avec son support, elle n'est pas réalisable en amont de l'organisation et de la conception des éventuels travaux, et reste de la responsabilité de l'entreprise de travaux ou du Maître d'œuvre de l'opération.

F. Obligations de conservation et transmission

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il doit adresser à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, le propriétaire doit mettre à jour le contenu du « Dossier Amiante – Parties Privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du présent rapport ou pré-rapport. Il doit tenir à disposition et communiquer ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, le propriétaire doit mettre à jour le contenu du « Dossier Technique Amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du présent rapport ou pré-rapport. Il doit tenir à disposition et communiquer ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, le propriétaire doit conserver le présent rapport ou pré-rapport, et le communiquer, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

G. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
132 RUE BOSSUET
69006 LYON
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4981163004** ayant pris effet le **03/04/2017**

ACTIVITE 1 :
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite

1D052620250106

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise regie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau
- Dossier Amiante Parties Privatives
- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante
- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

A L'EXCLUSION DE :

- TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE.

- TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'ŒUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL ; DES MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE VISEES PAR LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ; DES MISSIONS RELEVANT DE BUREAU D'ETUDES POUR LES OUVRAGES RELEVANT DES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL.

- TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE QUE CELLE DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER TELLE QUE LE CONSEIL JURIDIQUE OU LA GESTION IMMOBILIERE ET TOUTES ACTIVITES DE CONSEIL ET DE BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELS.

ACTIVITE 2

Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de
projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 6 janvier 2025
Pour la société :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise regie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000** € par année d'assurance
Dont : • **Dommages corporels** • **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**9 000 000 €** par année d'assurance **3 000 000** € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000 €** par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris **la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire**)	**3 000 000** € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000** € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000** € par sinistre

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné **CHAUVET Renaud**, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat **CESI**
- N° de certificat **ODI-00288 Version 03**
- Certificats délivrés jusqu'au :

 1. Amiante sans mention : **20/07/2027**
 2. Amiante mention : **20/07/2027**

- Certificat **I. CERT**
- N° de certificat **CPDI5802 Version 004**
- Certificats délivrés jusqu'au :

 1. Electricité : **20/12/2029**
 2. Plomb : **01/11/2027**
 3. Termites Métropoles : **31/07/2031**
 4. Termites Réunion : **20/12/2029**

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à SALON DE PROVENCE
Le 1er juillet 2025
Signature



CESI CERTIFICATION

Tour HYRIE
3 av. du général de Gaulle
92074 PARIS LA DEFENSE

CERTIFICAT
N° ODI-00288
Version 04

Nous attestons que :
CHAUVET Renaud

Né(e) le : 02/08/1988
A : SALON DE PROVENCE

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

Domaine(s) Technique(s)	*Validité du Certificat*
Amiante sans mention	*Du 21/07/2020 au 20/07/2027*
Amiante avec mention	*Du 21/07/2020 au 20/07/2027*

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

- Arrêté du 2 juillet 2012 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit

Edité à Paris,

Le 01/03/2024

Le Directeur

Sébastien MAURICE

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
n° 4-0646

ANNEXE

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS, SONDAGES ET MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par des flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les points de sondage :**

Ces points sont représentés par des flèches.
Les sondages sont identifiés par la lettre « s » + le numéro du matériau (+ la lettre « P » dans le cas où le sondage est réalisé à l'aide du Phazir™).
Exemples : s7 est un sondage réalisé sur le même matériau N°7 ; s7-P est un sondage réalisé sur le même matériau N°7, à l'aide du Phazir™.

Les points de sondage ne sont indiqués sur la cartographie que dans certains cas, notamment dans les cas complexes et/ou suite à la réalisation d'investigations approfondies.

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

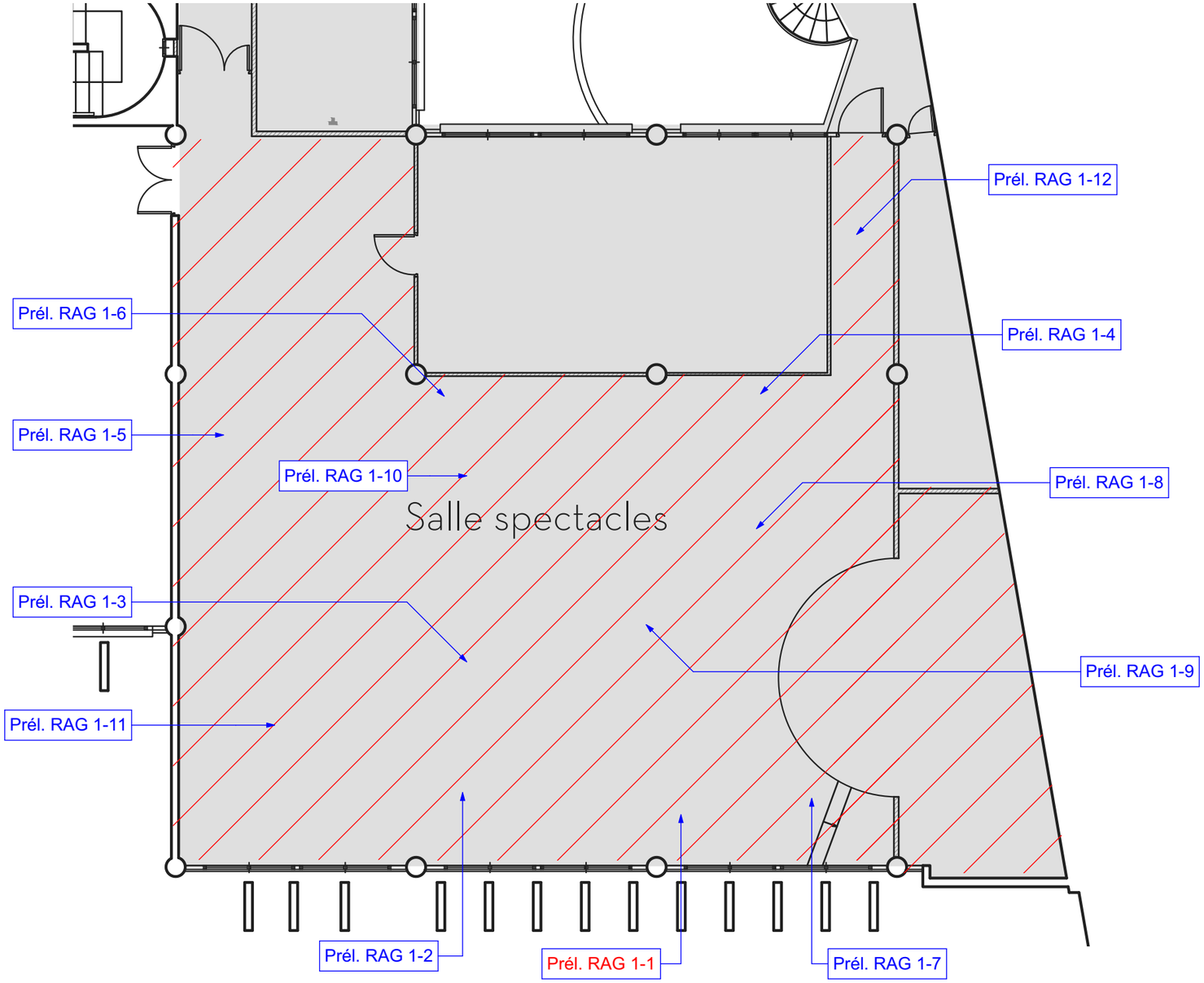
- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

Cité Universitaire Galinat / R+1

LÉGENDE	
Point de prélèvement négatif	Prél. XXX x-x
Point de prélèvement positif	Prél. XXX x-x

REMARQUE: Voir les commentaires du rapport



ANNEXE 1: CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS, SONDAGES ET MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	67214-1
Date	11/2025
Format : A3	Page : 1/1

38 Boulevard Moulin
13005 MARSEILLE

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type	Descriptif	Légende	Quantité *(estimée)*
1	Ragréage	Ragréage gris non séparable C + Colle bitumineuse noire		176 m2

ANNEXE

PROCES-VERBAUX DES ANALYSES DES ECHANTILLONS EN LABORATOIRE

Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tel : 04.42.12.11.20
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-30014 EN DATE DU 28/11/2025

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : QUALITAT EXPERTISES - SALON DE PROVENCE 16, rue de l'Estamaire 13300 Salon-de-Provence	Réf. Commande ITGA : IT0425-30014 Réf. Commande Client : 67214-1-RCH1

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 26/11/2025

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18516	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-1 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Ragréage gris / Colle bitumineuse noire	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CUX (4)
Ragréage gris non séparable + Colle bitumineuse noire (1)	MOLP le 27/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : GVH (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18517	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-10 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène	
Revêtement souple gris	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBL
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBL (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18518	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-11 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau beige en faible quantité hétérogène	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose + Matériau beige en faible quantité hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CUX (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18519	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-12 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : CUX (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18520	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-2 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : CUX (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-30014 EN DATE DU **28/11/2025**

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18521	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-3 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Ragréage gris / Matériau compact beige hétérogène	
Ragréage gris + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBL (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18522	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-4 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBL (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18523	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-5 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Matériau compact beige hétérogène / Ragréage rose / Colle polymère jaune	
Matériau compact beige hétérogène non séparable + Ragréage rose + Colle polymère jaune non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBL (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18524	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-6 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBL (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18525	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-7 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène	
Colle polymère jaune + Ragréage rose non séparable + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : RBL (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0425-30014 EN DATE DU **28/11/2025**

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18526	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-8 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune en faible quantité / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène	
Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + Ragréage rose + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : CUX (4)
Réf dossier client : 67214-1		Réf échantillon ITGA : IT042511-18527	
Réf échantillon client : 0001_RAG1-9 - BAT CROUS GALINAT / R+1 / SALLE DE SPECTACLE - Ragréage + colle noire		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage rose	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose (1)	META (A) le 28/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : CUX (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Nombre d'échantillons total: 12	Nombre d'échantillons MET : 12	Nombre d'échantillons MOLP : 0

Validé par : Guillaume SENTENAC Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.